



Projet « Banner, one of those in the museum »

Projet « Banner, one of those in the museum »

destiné au workshop « Painters » de la COSG prévu cet été, du 2 au 10 août 2008, au BHM.



Francis Besson, juillet 2008, mis à jour 2009



Bruckner, dans le Schweizer Fahnenbuch (1943), émet l'hypothèse que la bannière ci-contre pouvait être celle d'une compagnie d'artillerie ou d'arquebusiers.

Celle-ci aurait parfaitement pu convenir au portrait de la Company of Saynt George mais dans le doute nous avons privilégié la reconstitution d'une cornette d'escadre plus intéressante sur le plan de la documentation et de l'approche artistique...

Cornette d'escadre à l'image de saint Philippus

laquelle s'inspire de 3 fragments des collections du BHM :



Il s'agit d'en combiner les éléments caractéristiques pour en faire un ensemble cohérent observable sur le Glarner Fahnenbuch (R.Durrer, 1928)



d'environ 260 x 40 cm.

Des réponses aux questions de l'étroitesse et de l'apparence d'une cornette sont fournies plus loin, dans « considérations sur les vexilles », page 4.

n.b. Selon Durrer, la pièce verte (bleue à l'origine) serait un « Speerfahnlein » (drapeau de lance), de la garde ducale ? Il en profite pour corriger Bové (butin de Nancy) que n'y voyait que des bandes de siège ou de baldaquin.

En revanche le S. Phelippe brun est cité comme « Banderole » tandis que Deuchler affirme qu'aucun drapeau de si faible intérêt n'a été conservé.

Etapes :

1. Intégrer la figure du fragment dans un quadrilobe



le fragment original mesure 22.2 x 12 cm. Il est peint recto-verso, la devise l'est de même



Les vexilles de soie répandus dans les compagnies d'ordonnance bourguignonnes étaient réalisés en transparence. Peindre de manière différente sur les 2 faces aurait nécessité une autre matière comme le bougrain par exemple (toile gommée).

2. Traiter la devise selon le modèle



3. Traiter le symbole du briquet (original à St Gall) ou avec double « C » sur une pièce mi-partie de blanc et d'azur

D'autres détails sont visibles dans l'**annexe 2**, page 11

Considérations sur les vexilles au temps des ordonnances de Charles, duc de Bourgogne

Utilisés dans un contexte armé, ils servaient de

- signes de reconnaissance
- à donner des ordres muets (De quelque côté que le général fasse porter les enseignes, le soldat est obligé de les suivre. Végèce)

L'abondance des sources écrites permet d'appréhender les changements qui ont affectés la structure générale des unités de combat, leur composition et la métamorphose des enseignes dans leur fonction, forme et décoration qui en découle. C'est dans le système d'enseignes bourguignonnes que le Colonel de Liocourt a trouvé le complément d'informations le plus substantiel pour proposer de très belles reconstitutions des vexilles de la "Pucelle" dans son ouvrage « La Mission de Jeanne d'Arc », publié en 1974.

Brève énumération et usage

O. de la Marche 1451 : « chevauchasmes si diligemment parmy l'avant garde que nous passasmes plusieurs **enseignes, cornettes et guildons** et atteindismes le premier guidon qui estoit au dit messire Jean de Grany, qui estoit accompagné d'environ cinq cents archers et vingt hommes d'armes. »

Ou encore : « Nota qu'il y a **guidon** à l'**estandard** comme **penon** à la **baniere**, que jamais à la guerre on ne ploye : car c'est à quoy et sous qui les archers se conduisent et rallient, et le gouverne le capitaine des archers du prince. »

La bannière, signe de droit féodal, permettait d'identifier le sujet grâce à l'emblème familial dont elle était ornée. Certaines de ces bannières quadrangulaires sont parfaitement identifiables dans les illustrations des chroniques suisses du XVI^e (bannière d'Antoine, grand bâtard de Bourgogne ou celle de Louis de Châlon, Seigneur de Château-Guyon).

La cavalerie des XIII et XIV^e siècle était composée d'unités de chevaliers à **bannière** rectangulaire ou carrée (Banneret) de type héraldique aux armes du fief ou de chevaliers à **penon** triangulaire (rectangle ou isocèle) très allongé et armorié. Un banneret se reconnaissait à sa bannière, son pennon et le **pennoncel** (ceau) petit pennon fixé à la lance.



Schilling (Morat / Grandson)



Le grand étendard

Une innovation fut observée en 1364 à la bataille de Cocherel, avec le grand étendard pour regrouper l'armée "après la bataille fit desveloper son pennon et lever et mettre tout hault sur un buisson, par manière d'estandardt, pour ralioier leurs gens" (Chroniques de Froissart). Illustration ci-contre : *Toison d'or* de Guillaume Fillastre, BNF

Une hiérarchie nouvelle s'établit au XVe siècle avec le service soldé qui entraîna un recrutement hors noblesse. Les chevaliers banneret, bacheliers et écuyers furent substitués par les capitaines, hommes d'arme et de trait (archers). Les couleurs adoptèrent celle de la livrée (du latin : liberata=cadeau) du capitaine qui n'était pas forcément celles des armes et devise (objet et mot=jou d'esprit).

Etendard-pennon

La guerre de Cent ans (1337-1453) se caractérisa par l'articulation des troupes anglaises en compagnies mixtes de choc et de tir à cheval. Cette transformation s'est observée en France entre Azincourt 1417 et l'uniformité réglée par l'ordonnance de 1444. La nécessité de doter ces unités d'enseignes distinctes pour leur regroupement devint primordiale. Les enseignes bourguignonnes n'échappent pas à la règle.

Etendard-guidon

C'est dans le camp **anglo-bourguignon** que l'appellation de guidon (cité pour la première fois en 1429) reçut son terme définitif après avoir flotté entre pennon, pennonceau ou petit étendard. Le **guidon à une pointe** des archers qui ont conservé celle qu'ils avaient dans les « routes » à pied s'allongea pour atteindre la même longueur que les **étendards à double pointes** des hommes d'armes aux environs de 1475. Au XVIe siècle, il fut d'ailleurs assez grand pour mériter de figurer dans les revues du fait que son porteur était gratifié d'une rémunération particulière.

Enseigne-guidon constitue le système en vigueur dès la fin du XVe siècle jusqu'à la disparition des compagnies d'ordonnance à fin du XVIIe siècle.

L'étendard, du francisque « standhard », inébranlable, identifiait le groupe conduit par un conducteur agréé par le duc pour une durée d'un an. Des prescriptions, contenues dans l'ordonnance de St. Maximin de Trèves, en 1473, prévoyaient l'adoption d'un code couleur et d'une enseigne en peinture étendu à l'ensemble des divisions d'une compagnie. Chaque compagnie disposait d'une couleur qui lui était propre.

La distinction de l'enseigne qui servait de guidon aux gens de cheval et de pied était faite au niveau de leur taille.

Les Chroniques illustrées nous les font apparaître sous forme de triangles souvent ornés d'une croix de St-André, d'un briquet ou de l'esquisse d'un saint.

La cornette divisait la compagnie entre chevaucheurs et gens de pied. Le dizainier et son lieutenant en étaient les titulaires. Sa forme devait être étroite. Après la profonde réorganisation de 1473, les subdivisions se firent par escadres. Les quatre cornettes d'une compagnie étaient distinctes par un nombre de « C ». Quels furent les termes adoptés dans l'ordonnance de Lausanne en 1476? Toujours est-il que l'on ne trouve guère de traces de ces grandes lettres d'or dans le butin.



«son **estandard** doit chevaucher en armes le premier de tous escuyers, excepté quant le **penon** est desployé, comme j'ay dit dessus : car chascune esquadre doit accompagner son enseigne. Or je demande, si le prince chevauchoit en armes par esquadre, et ne portassent que les **cornets** des esquadres, et que l'**estandard** n'y fut point, s'il venoit un effroy à laquelle des quatre **cornettes** se viendroient rallier les escuyers, je respons que ce seroit à l'escuyer d'escuyrie, et ce pour deux raisons : la premiere, pource que l'on est plus accoustumé que tous soient soubz la gouvernance de l'estandard et soubz la sienne, que des autres : et l'autre raison, pource qu'il est plus accoustumé de tenir enseigne que nuls des autres; et je cuyde bien juger de bailler l'autorité à l'escuyer quant à ce point. » O. de la Marche

Une banderole portée sur le casque servait de signe distinctif au chef de chambre. Le chiffre de la chambre était placé sous l'identifiant de l'escadre.

Pour donner une idée du nombre d'enseignes présentes sur un champ de bataille il suffira de retenir que 5 lances composées de cavaliers et de piétons dont le nombre a varié au fil du temps formaient une chambre, 5 chambres une escadre et 4 escadres une compagnie. Les compagnies au nombre d'une vingtaine (16 à Morat) renforçaient la maison du duc, laquelle s'était considérablement militarisée sous le règne de Charles.

L'entreprise du duc contre les Ligues suisses se termina en défaite et une grande partie des enseignes tomba aux mains des vainqueurs. Eu égard à leur grande valeur symbolique, on les exposa aux regards du public et à l'outrage du temps. Il en reste quelques fragments dont certains ont été partiellement restaurés, notamment au XVIIIe, mais d'heureuses initiatives prises, un siècle plus tôt, dans quelques cantons ont permis d'en conserver une image assez précise dans des livres de drapeaux (Fahnenbuch). Le plus ancien, celui de Glaris, peint par Ryff, date de 1616. Durrer en a reproduit les images et les a commentées en 1928.

Enumération des livres de drapeaux et des lieux de conservation de fragments originaux : Zürich, Berne, Lucerne, Schwyz, Glaris, Soleure, Saint-Gall. Il existe également des fragments à Bâle. Les livres de Fribourg, Appenzell et Bienne sont encore à signaler.

Voir dimensions dans le [Complément Saint-Gall](#)

Autres sources d'images :

F. Deuchler a dressé un vaste catalogue de drapeaux dans ses ouvrages de 1966 et 69 consacrés au butin bourguignon.

Catalogue du BHM « Charles le téméraire ». Des rapprochements sont ainsi possibles entre fragments et les diverses illustrations.

Sources écrites au sujet de :
 Guidon d'archers et cornettes
 Guidon plus petit pour gens de pied
 Cornette étroite des escadres

Les mémoires historiques de la république séquanoise, Gollut,
 page 1247 faisant référence à l'ordonnance de Bouhain, 1472

« ledict dizénier avec son lieutenant, ou luy mesme conduirai en sa persone ses gens de traict jusques au **guidon des archiers** de son dict conducteur. Pour lesquels gens de traict conduire , iceluy dizénier ordonnerat deux **cornettes estroictes** , desquelles son lieutenant conduirai l'une, avec laquelle tous les gens de traict à cheval chevaucheront , et les **gens de pied** suivront **l'autre**, qui serai de l'ordonnance dudict dizénier, conduite par aucun home de bien , archier ou autre. El ce faict, marcheront comme par ledict conducteur serai ordonné; lequel conducteur, oultre celuy qui conduirai le guidon de ses archiers, ordonnerat un home d'armes , home de bien , qui conduirai un autre **plus petit guidon** , lequel guidon ledict conducteur ferai cheminer par tel chemin...»

Guidon encore plus petit pour centenier, nota que les trenteniers sont gardes de l'artillerie

Les mémoires de messire Olivier de la Marche,
 page 551

« Or nous faut deviser de l'estat des gens de pied, lesquels sont conduits par un chevalier chef de toutes gens de pied , et sous qui respondent tous les chefs d'iceux gens de pied. Sur chascune compagnie de trois cens **pietons** a un capitaine, homme d'armes à cheval, et **port-enseigne et guidon**; et sur chascun cent hommes a un **centenier homme d'armes à cheval, qui porte autre plus courte enseigne**, et respondent iceux centeniers aux capitaines dessus nommés; et outre plus, en chascun trente et un hommes, l'un est trentenier, à qui respondent tous les autres, et marchent par compagnies, et par ordre de capitaine de centeniers et de trenteniers, et communement sont gardes de l'artillerie et du charroy. »

Différentiation des compagnies par couleurs
 Uniformité de la couleur et du sujet de peinture au sein de la compagnie

Les mémoires historiques de la république séquanoise, Gollut,
 page 1261 faisant référence à l'ordonnance de St-Maximin de Trèves, 1473

« Et afin que lesdicts homes d'armes et archiers haient meilleur cognoissance de leurs dictes enseignes , mondict seigneur ordonne que lesdictes enseignes desdicts conducteurs soient de **diverses couleurs** , haïans dedans **enseignes diverses en painctures** , et que les cornettes de chascune compagnie soient de pareille couleur, et haient pareille enseigne en paincture à l'enseigne de leur dict conducteur : et en la première desdictes cornettes serai faict un C en grande lettre d'or; »

Les peintres



Les peintres de la cour de Charles ne connurent aucune gloire puisqu'ils exercèrent d'avantage leur talent sur taffetas de soie, tentes et satin de pavillons que sur le noble chêne destinés aux œuvres de dévotion durables.

Pierre Coustain et Jean Hennecart

Leurs noms apparaissent dans des livres de comptes ce qui permet de glaner quelques indices sur le matériel et les techniques qu'ils utilisaient dans de vastes opérations de décoration. Leur talent ne pourrait être observé que sur de rares fragments peu altérés à condition, de pouvoir les leurs attribuer avec certitude.

A. Chatelet en a tout de même proposé un partage

L'enseigne en peinture figurait l'image d'un saint protecteur (voir liste de l'**annexe 1**, page 8), d'un briquet combiné avec des bâtons ou flèches disposés traditionnellement en croix de St-André et de la célèbre devise « Je Lay Emprins ».

Le saint, nimbé, peut parfois être représenté selon le principe de la transfiguration. La lumière intérieure est rendue par l'apparence corporelle des parties visibles qui sont peintes avec réalisme tandis que l'éclairage matériel est réalisé avec de l'or (S. Jehan, S. Georges, S. Phelippe, p.ex.). Le verso est peint de la même manière.

La croix, les briquets et la devise

La croix et le briquet symbolisent la maison de Bourgogne. La devise est celle qu'a choisi le duc.

Le lien ci-après fournit, entre autres, les aspects politiques du culte de saint André en Bourgogne au XVe siècle : <http://theses.enc.sorbonne.fr/document24.html>

La devise « Je lay emprins », adoptée par Charles, fait écho au briquet qui accompagnait la devise de son père, Philippe le bon, lorsqu'il fonda l'ordre de la Toison d'or : ante ferrit quam flamma micet.

Techniques

A l'examen des comptes on peut en déduire que l'huile de lin était utilisée, que les couleurs étaient chauffées et additionnées de vitriol blanc. Le sulfate de zinc, bien connu des vernisseurs est également un complément aux couleurs naturelles mélangées à de l'huile pour en favoriser la siccativité.

L'or est vraisemblablement appliqué sous forme de poudre. La manière de traiter la poudre à la manière des Flandres est déjà bien connue du moine Théophile pour être citée dans son traité du XIIe.

Sources :

Voir http://home.page.ch/pub/bessonniere@net2000.ch/article_peintres_duc.htm

La technique que nous mettrons en pratique dans le « workshop »

S'inspirera tant que possible et dans la mesure de nos connaissances de celles qui étaient pratiquées au XVe.

Taffetas (toile) de soie tendue sur cadre comme le préconise Cennino Cennini dans son traité « Il Libro dell'Arte » (qualités actuelles, voir page 10);

Dessin préparatoire au fusain de saule ;

Encollage des surfaces à peindre à la glaire (blanc d'œuf) ;

Préparation de l'assise à dorer à l'ocre ;

Dorure à la poudre (l'or sera remplacé par du bronze doré);

Technique mixte pour la figure ;

Vernis.

L'assemblage



Comme on peut le constater sur ce drapeau de tente, l'extrémité est cousue pour former un tube. Une frange d'environ 1 pouce renforce les bords supérieurs et inférieurs. Les enseignes étaient complétées de houppes. Un ruban destiné à être cloué était appliqué sur le fourreau.

Histoire (légendaire ?) de ce drapeau de tente :

Selon Bruckner (Schweiz.Fahnenbuch, 1943), il s'agirait de l'un des très rares vexilles propres à la Maison de Bourgogne. Après la victoire de Morat, le pavillon de bois, abandonné à la hâte par Charles le téméraire, fut attribué à René II de Lorraine. Il fit aussitôt remplacer le drapeau par sa propre bannière. Le fait est reconnaissable à l'image *de l'Annonciation de la Vierge, ayant auprès du fer trois limbes de ses couleurs qui estoient incarnat*, représentée, ci-dessous par Schilling de Berne. Les fragments originaux son visibles sous le lien ci-après :



Images peintes sur étendards (annexe 1)

Une des dernières commandes de Charles faite en 1474, au camp de Neuss est commentée par Philippe de Commynes dans "Les Chroniques de Louis de Valois, Roi de France". J'ai tenté d'établir une liste comparative (provisoire) avec le Corpus de Deuchler. Elle se limite aux 20 compagnies d'ordonnance. La garde personnelle de la maison du Duc arborait l'image de St-Georges sur champ bleu/blanc. Peut-être aussi vert ou bleu/rouge selon Bruckner, qui admet que nous sommes mal renseignés à ce sujet. Outre le peu de concordance entre la couleur des champ d'étendards (St Pierre excepté), on relève également l'absence des « C » sur les cornettes tel que prévu dans l'ordonnance de 1473. Des chiffres leurs été substitués, du moins sur quelques-unes (voir annexe 2).

Commande Neuss Image	1474 Champ or azur argent rouge vert noir drap sanguin gris blanc violet	Corpus Deuchler Identification	Champ	original	livre	quadrilobe
1 saine Sebastien		Christophorus				
2 saine Adrien		Hubert				
3 saine Christophe		Margarethe	rouge		Glaris	non
4 saine Anthoine		André André	jaune et pourpre or et argent oxydé		Stans Glaris	
5 saine Nicolas		Petrus	rouge et vert		Glaris	non
6 saine Jean Baptiste		Anne	indefinissable	Soleure		
7 saine Martin		Jakobus				
8 saine Hubert		Magdalena	saumon et argent		Glaris	
9 saine Catherine		Jean	Blanc	Soleure		
10 saine Julien		Stephan	bleu ent. argent	St Gall		
11 saine Marguerite		Judas_Thaddäus	rouge ent. argent	St Gall		
12 saine Avoye		Thomas	rouge		Glaris Lucerne	non
13 saine André		Trinité				
14 saine Estienne	vert et noir	Paulus				
15 saine Pierre	rouge et vert	Philippus				
16 saine Anne	bleu et violet	Jacques-le-mineur				
17 saine Jacques	bleu et or	Bartholomaüs				
18 saine Magdelaine	jeaune et bleu					
19 saine Jerosme	bleu et argent					
20 saine Laurent	blanc et gris					



[Pour une liste plus complète](#)

Détail de la devise et de diverses variantes (annexe 2)



Abb. 201; Kat. Nr. 148



Abb. 206; Kat. Nr. 133



Abb. 207; Kat. Nr. 134



(Solothurner Fahnenbuch). Banderole ?



(Glarner Fahnenbuch, Durrer)

DRAPS DE SOIE et draps d'or in Arts et Société en France au XV^e siècle par Sophie Desroziers, 456-7

Les dénominations fournies par les comptes et les inventaires de l'époque sont suffisamment précises pour identifier les types d'étoffes les plus employés. Leur nombre est réduit mais il cache une grande diversité de qualités, de couleurs et, pour les façonnés - c'est-à-dire les soieries avec un décor tissé -, de décors et de manières de les obtenir. «Taffetas», «camelots de soie», «satins», «damas», «veloux» et «draps d'or» ont été copiés d'étoffes orientales à la fin du XIII^e siècle ou au début du siècle suivant; leur tissage a progressivement été maîtrisé à tel point qu'ils occupent largement au XV^e siècle, le devant de la scène. Ils ont presque entièrement remplacé les «tiercelins», «baudequins» et «camocas», très prisés au siècle précédent. Quant aux «cendaux», s'ils ont cédé la place aux taffetas dans le costume princier, ils sont toujours appréciés pour de nombreux objets (coussins ou bannières) et pour doubler les vêtements portés dans les milieux aisés.

Comparable à l'étoffe actuelle du même nom, le taffetas se trouve dans des largeurs et des qualités différentes, signalées par le qualificatif de «renforcé» ou par les noms des villes qui ont lancé sa vogue: au milieu du siècle, les «taffetas de Fleurence» et ceux de «Bouloigne» qui sont en compétition dans les boutiques des marchands, ne sont plus forcément fabriqués dans ces deux villes. Comparativement, le cendal est plus léger car il est tissé de soie grège et teint après tissage de la même façon que notre pongé actuel. Troisième étoffe de même armure, le camelot de soie est plus épais que le taffetas. Ses fils de chaîne très denses et un peu plus gros donnent une surface avec un léger relief ou grain qui, une fois écrasé sous une calandre, forme des lignes reflétant intensément la lumière: des filets de moire sinueux et concentriques sont aisément repérables sur les vêtements de nombreux personnages représentés sur des tapisseries.

TEINTURE et textile in Arts et Société en France au XV^e siècle par Claire Mabire La Caille, 465-6

Les teintures utilisées dans l'artisanat du textile sont fournies essentiellement par le monde végétal (racines, tiges, feuilles, fleurs, fruits ou plante entière) et, dans quelques cas, par des éléments du monde animal (insectes) et du monde minéral. Les mollusques (*Murex*, *Purpura*) très en vogue pendant l'Antiquité pour obtenir la fameuse pourpre, ne sont plus exploités, au XV^e siècle, que par quelques ateliers byzantins. Le principe colorant est obtenu par fermentation à température ambiante ou légèrement réchauffée, par ébullition, par macération ou par décoction. La plupart de ces teintures a besoin que les fibres soient apprêtées afin de pouvoir s'y fixer, c'est le mordantage réalisé à l'aide de sels métalliques, de métaux, ou d'autres produits (alun principalement, tartre, cuivre, fer, rouille, urine, cendres de bois, sel, vinaigre), mais la nature des mordants influe sur la coloration finale. Selon le résultat désiré, un produit tinctorial peut être utilisé seul ou associé à d'autres.

Les «herbes à jaunir» (la gaude ou réséda, le souci, le genêt) sont les plus abondantes mais elles sont les moins employées au XV^e siècle, sauf le safran qui connaît un essor important dans les dernières années. D'abord importé d'Espagne et d'Italie, il est ensuite acclimaté et abondamment produit dans la vallée du Rhône, le Forez, le Gévaudan, l'Angoumois, le Gâtinais et surtout dans l'Albigeois. Il est même exporté en Allemagne. Les plantes tinctoriales fournissant le rouge et le bleu sont plus rares et font l'objet de mesures de protection. La garance, qui donne de belles teintes rouges, est utilisée depuis l'Antiquité. La plus réputée est produite par la Normandie (l'«écarlate» de Caen), mais il s'en cultive en Provence, dans le Languedoc, dans le nord de la France et dans les environs de Paris. Elle est également exportée. La couleur rouge peut être obtenue par des teintures d'origine animale: la cochenille de Pologne (Europe centrale et du Nord) et la cochenille du chêne-kermès, appelée kermès (Europe du Sud). Le pouvoir colorant des femelles de ces insectes est mis en oeuvre depuis l'époque carolingienne et faisait alors l'objet de redevances dans les environs de Reims (cochenille de Pologne). Ces produits tinctoriaux sont remplacés au XVI^e siècle par la cochenille d'Amérique. Le bleu est dû à la guède nommée pastel, voide ou vouède selon les régions. Cette plante est cultivée surtout en Normandie, en Picardie et en Languedoc. À la fin du XV^e siècle, le pastel toulousain supplante la guède picarde et la voide caennaise. Il est exporté en Catalogne, en Angleterre et se trouve sur les étals du marché d'Anvers. Mais le pastel doit lutter avec ces produits d'importation que sont les indigos, qui le supplantent au XVI^e siècle. Les teintes noires proviennent des noix de galle, de cendres de bois, les teintes brunes et fauves, des noix de galle, des baies de sureau noir, du brou de noix ou des racines de noyer et le blanc, de la craie. Les couleurs non primaires découlent de mélanges (vert: gaude et pastel; violet: pastel et garance) ou de l'emploi de mordants.



réalisation finale en attente des franges